

**AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT NATIONAL N°DNCMP/143/T/2022-2023
RELATIF AUX TRAVAUX DE PARACHEVEMENT DU CENTRE DE SANTE DE
NYANGWE ET CONSTRUCTION D'UN BLOC DE LATRINES A 4 PORTES**

Date de Publication : Le 16/6/2023

Date d'ouverture des offres : Le 5/7/2023

NOM DE L'AUTORITE CONTRACTANTE : Commune BUKINANYANA;

FINANCEMENT : Le Guichet Non-Affecté 2022-2023 du FONIC

Objet

1 Le Maître d'Ouvrage invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés à concourir et à présenter leurs offres sous pli fermé, pour les travaux de :
« **Parachèvement du centre de santé de NYANGWE et construction d'un bloc de latrines à 4 portes en COMMUNE BUKINANYANA** ». Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en un seul lot.

La Commune de BUKINANYANA vient d'obtenir du Fonds National d'Investissement « FONIC »; un financement mis à sa disposition par l'État Burundais sur le **Guichet Non-Affecté 2022-2023 du FONIC** pour l'exécution des projets de développement socio-économique et communautaires. La Commune de BUKINANYANA a l'intention d'utiliser ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de **TRAVAUX DE PARACHEVEMENT DU CENTRE DE SANTE DE NYANGWE ET CONSTRUCTION D'UN BLOC DE LATRINES A 4 PORTES** signalés précédemment.

2 L'ensemble des travaux est à exécuter dans un délai maximum de : **(4) mois calendrier.**

Condition de participation

3 Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire invité par le Maître de l'ouvrage dans le cadre du présent avis d'appel d'offres

Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

4 Le Dossier d'appel d'offres peut être consulté tous les jours ouvrables de 8 heures à 15 heures 30 minutes (heures locales) au Chef-lieu de la Commune **Bukinanyana**. Le DAO est acheté à **100 000 BIF**. 50%, soit **50 000 BIF** versé sur le compte N° 132 de la commune de **Bukinanyana** ouvert au Bureau Postal de Bukinanyana ou à la Régie National des Postes à Bujumbura. L'autre moitié (50%) **50 000 BIF** sont versés au compte n° **CC 10003** ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB). **Les originaux des bordereaux constituent donc une pièce administrative exigée à chaque soumissionnaire.**

- 5 En vertu du code des marchés publics au Burundi (art. 43), l'achat du Dossier d'Appel d'Offres est une condition indispensable pour la participation au marché. En conséquence, les soumissionnaires intéressés devront joindre à leur offre les deux quittances de paiement tels que préciser au point 5 précédent.
- 6 Peu importe le mode d'acquisition du dossier, **un bordereau de versement original** des frais d'achat de ce dossier est obligatoire dans la soumission et constitue un des éléments éliminatoires.

Réunion préparatoire et visite du site

- 7 Une réunion préparatoire à l'établissement des offres se tiendra au lieu et à la date fixée dans le dossier d'appel d'offres (voir clause 20 des DPAO). Une visite du site est prévue en date du 26/6/2023 à partir de 9h00. Le lieu de rencontre est le chef-lieu de la Commune BUKINANYANA.
- 8 Indépendamment de la réunion préparatoire, le soumissionnaire n'est pas tenu de fournir la preuve qu'il a visité le lieu avant la remise des offres. Les modalités de visite du lieu sont précisées dans le dossier d'appel d'offres (voir clause 8 des DPAO).

Présentation de l'offre et garantie de soumission

L'offre doit être paginée et comprendra une table des matières.

- 9 Les offres doivent comprendre une garantie de soumission de : **Trois millions cinq cent milles de Francs Burundais (3 500 000 FBU)**. Elles seront sous forme de garanties bancaires. Les chèques certifiés ne seront pas acceptés.

Délai de validité des offres

- 10 Le délai de validité des offres est fixé à **Nonante jours calendriers (90) jours** calendrier à compter du jour de l'ouverture des offres.

Date limite de dépôt des offres

- 11 Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le ..5.../7.../2023 à 10h 00 min.
Secrétariat de la commune Bukinanyana

- 12 Toute offre reçue après la date et l'heure limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

- 13 Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants, un représentant de la DNCMP et un représentant do FONIC à l'adresse mentionnée ci-dessous :

Date et heure : le ..5.../7.../2023.

Adresse : Bureau de la commune **Bukinanyana** en province Cibitoke;

- 14 Le procès-verbal d'ouverture des offres dressé ultérieurement par le Maître d'Ouvrage sera accompagné d'un document annexe listant les personnes présentes à la séance et signé par chacune d'entre elles.

Critères de qualification

15 Les documents exigés en matière de qualifications sont détaillés dans le Dossier d'Appel d'Offres, dans les « Données Particulières de l'appel d'offres » (DPAO).

16 Aucune marge de préférence ne sera octroyée aux soumissionnaires nationaux.

Veillez avoir l'obligeance de nous faire savoir, dès réception et de préférence par courrier à l'adresse susmentionnée, que vous avez reçu cette lettre d'invitation.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à Bukinanyana, le 14/06/2023

La Personne Responsable des Marchés Publics « PRMP »

Administrateur de la Commune BUKINANYANA

